

Le commerce de coutellerie

Une fois les couteaux, ciseaux et ouvrages de coutellerie montés et achevés, se posait alors au fabricant le problème de la vente. Ce sont les marchands actifs dès le 16^{ème} siècle, qui se chargeaient d'écouler les productions thiernoises.

Marchands Bourgeois

D'après Hubert Jacqueton (historien thiernois du 19^{ème} siècle), les termes de « marchands » et « marchands bourgeois » sont utilisés dès la fin du 16^{ème} siècle. On désignait ainsi « tous les marchands, traictans et trafficans l'estat de marchandise » (acte du 23 janvier 1571, cité par Antoine Guillemot). Les marchands issus des familles anciennes de la ville, enrichies aux siècles précédents, jouaient le rôle de banquiers, mais aussi de donneurs d'ordres.

Les marchands bourgeois de Thiers étaient à la fois des banquiers, car ils avançaient l'argent aux fabricants, et des grossistes puisqu'ils vendaient de tout et en grande quantité. Sans être des industriels au sens actuel du terme, ils en avaient les caractéristiques : ils prenaient des commandes, faisaient exécuter le travail et assuraient l'approvisionnement de leurs correspondants français ou étrangers. La marchandise transitait par leurs entrepôts, mais aussi dans certaines villes ; Orléans servait de relais pour le papier vendu à Paris. Ce sont eux qui achetaient les (drapeaux) chiffons pour la papeterie.

A la fin du 16^{ème} siècle, le commerce thiernois était déjà prospère : de nombreux marchands étaient installés en Espagne (un fils Beraud était installé à Médina Del Campo), en Italie où ils écoulaient la production de leur ville natale. Nos marchands étaient aussi en rapport avec les plus grandes villes françaises : Paris, Lyon, Orléans, Rouen, Nantes. Ils approvisionnaient en papier de grands marchands comme les Ruiz à Nantes.

Par leur intermédiaire, le fil d'or ou d'argent destiné à la cour était importé de Milan via Lyon et placé dans des balles de papier. Il parvenait ainsi à destination sans avoir à acquitter les droits de douane et les nombreux péages. A la fin du 16^{ème} siècle les marchands papetiers semblent les plus opulents des négociants thiernois.

Au XVII^{ème} siècle, l'essor commercial se poursuit et les marchandises locales trouvèrent un débouché outremer dans les colonies françaises et espagnoles. Le papier et la quincaillerie thiernoise se vendaient partout en France, mais aussi en Espagne, en Italie, dans les provinces au nord de la France dénommées alors Pays-Bas.

Dès la fin du règne de Louis XIV, les guerres incessantes aboutirent à la fermeture des frontières espagnoles ; dès lors le papier thiernois ne se vendra plus qu'en France et principalement à Paris, ce qui amorça le déclin de la profession.

Thiers comptait un nombre élevé de marchands (48 en 1738) pour une cité de taille moyenne. Cependant leur nombre était encore plus élevé si l'on y inclut d'autres marchands non désignés comme tels. Très souvent des couteliers ou papetiers étaient aussi marchands puisqu'ils vendaient leur production, mais n'avaient pas droit au titre de marchand en gros. Les marchands n'avaient pas un commerce en ville ; ils faisaient du commerce et étaient à même de fournir toutes sortes d'articles à leur clientèle. Ce sont eux qui importaient les produits provenant de tous les pays où ils avaient des comptoirs.

Les marchands thiernois servaient aussi de commissionnaires à des négociants de Lyon, Saint-Etienne, Aix, etc., tel Gaspard Chassaing établi à Marseille, qui utilisait des marchands de Carthagène, Constantinople, Le Caire, Alep, etc., afin de vendre les produits français. La plupart des marchands tiraient leurs origines des milieux couteliers ou papetiers et, de ce fait, ils avaient des liens avec bon nombre de familles de ces industries. Leur force résidait dans leur capacité à fournir du numéraire aux fabricants (papetiers, couteliers) sous forme de prêts hypothécaires. Souvent, ces prêts n'étaient que partiellement remboursés ou pas du tout, cela renforçait les liens des marchands envers leurs débiteurs afin d'obtenir des prix bas, voire d'entrer au sein de la fabrique comme actionnaires.

Ils fournissaient aussi la majeure partie des matières premières comme le bois, le chanvre ou les écorces de chêne. Certains, comme la maison Torrent frères, livraient l'acier de Rives ou du Nivernais ; cependant les marchands thiernois n'avaient pas le monopole sur le commerce de l'acier qui était en grande partie aux mains de grands négociants de Lyon ; tels les marchands Camel, Traçy à la fin du 18^{ème} siècle.

Le but des marchands était de satisfaire la clientèle et de la fidéliser, en allant parfois à l'encontre des édits royaux interdisant de fabriquer des ouvrages de quincaillerie de mauvaise qualité. Ils représentaient un groupe homogène et non corporatiste, à l'inverse des couteliers et papetiers organisés en confréries. Depuis le 16^{ème} siècle, les marchands bourgeois tenaient les divers rouages de l'administration locale. On les trouve fermiers de la baronnie de Thiers, fermiers du Chariol (autre seigneurie thiernoise) administrateurs de l'hôpital, maires et échevins.

Leur activité ne se limitait pas à la coutellerie puisque les artisans locaux fabriquaient aussi du papier, des cartes à jouer et des articles de gainerie. Ils vendaient aussi le fil de chanvre de Limagne, les toiles de la région d'Ambert et du Livradois. Vers 1680 la famille Dufour avait expédié d'avril à août à ses quarante-deux correspondants français pour 32 515 livres de marchandises, dont des vins provenant d'Espagne ; un siècle plus tard, les Henry importaient aussi des vins du sud de l'Europe.

Dès le début du 18^{ème} siècle, les Clémenson, les Torrent deviennent de vraies dynasties de marchands, certains ayant des comptoirs à Lyon. Nos marchands thiernois confiaient aussi nombre d'articles fabriqués à Thiers aux colporteurs du Dauphiné qui écoulaient ensuite ces marchandises en Lombardie et dans le nord de l'Italie. Les inventaires après décès nous renseignent à ce sujet. L'Allemagne faisait aussi partie des pays importateurs de nos productions. Un acte notarié de 1628 mentionne l'expédition d'un nombre important d'objets de toutes sortes : « couteaux, ciseaux, lames d'espées mais aussi, boutons, poêles de laiton, images de papier, etc. Toutes ces marchandises étaient fabriquées à Thiers et dans les villages des environs ou Saint Etienne et Lyon ».

Expédition des marchandises.

La diversité des produits vendus par les marchands bourgeois de Thiers donnait un caractère particulier à leur manière de commercer. La plupart du temps une balle de marchandise ou de « quincaille », nom donné aux fabrications des couteliers thiernois, comprenait une variété inouïe d'articles.

Les associés devaient particulièrement veiller à son bon conditionnement. La marchandise était réunie par un marchand en gros, un inventaire précis était fait, puis elle était emballée et expédiée. Simultanément une lettre était envoyée au destinataire de la marchandise. Les balles de marchandise étaient protégées par un papier ordinaire produit localement et recouvert d'une toile de chanvre cousue. Les tonneaux ou barriques servaient essentiellement pour les marchandises

destinées à voyager outre-mer. Les voituriers étaient ensuite chargés d'acheminer les marchandises, soit par terre soit par les voies d'eau. On distinguait ainsi des voituriers par terre et des voituriers par eau. Deux ports étaient essentiels pour nos marchands, le port de Puy Guillaume sur la Dore puis L'Allier, et le port de Roanne sur la Loire. Il est même possible que certaines expéditions aient été effectuées depuis la ville basse sur des barques plates naviguant sur la Durolle, assagie dans son parcours dans la plaine entre le Moûtier et la Dore. En aval du vieux pont qui enjambe la Durolle un lieu-dit en patois « Virà barquà », retourne barque, accrédite cette hypothèse.

Commissionnaires.

La lenteur des voyages obligeait les marchands à avoir des correspondants en France et à l'étranger. Aussi des villes comme Lyon, Orléans, Marseille permettaient à nos compatriotes d'expédier leurs marchandises partout en France, mais aussi en Espagne ou au Portugal. Une grande quantité de balles expédiées en Espagne étaient destinées à l'île de Saint-Domingue. Les commissionnaires étaient recrutés grâce aux relations commerciales de nos marchands. Ils jouaient aussi le rôle d'entrepôts, notamment dans les villes de grandes foires comme Beaucaire et Lyon, ou dans des villes -relais telles Orléans et Paris.

Les sociétés de commerce.

L'étendue des affaires des marchands bourgeois de Thiers et les capitaux qu'ils devaient engager dépassaient le plus souvent les possibilités d'un seul individu. Dès le 16^{ème} siècle, on trouve à Thiers des sociétés de commerce. Celles-ci regroupaient un certain nombre de marchands qui apportaient leurs capitaux et leurs compétences. Le plus souvent, il s'agissait de gens de la même famille et tous plus ou moins alliés entre eux. Généralement l'un des associés restait à Thiers ; d'autres voyageaient pour visiter leurs clients ou les rencontrer lors des grandes foires (Beaucaire, Lyon) et dans les villes de commerce (Marseille, Lyon, Paris) ou bien à l'étranger (Cadix ou Lisbonne).

Nombreux furent les thiernois au 18^{ème} siècle à passer une grande partie de leur existence à l'étranger (Espagne, Portugal). Certains s'y fixèrent définitivement. Ainsi en fut-il pour certains membres des familles Dufour et Riberolles établis à Paris et à la Corogne. Les Deroure s'étaient fixés à Lisbonne, les Darrot à Paris Cadix et Lisbonne. D'autres avaient certains de leurs membres installés à Séville, à Madrid mais aussi à la Martinique.

Quelquefois un même marchand appartenait simultanément à deux sociétés de commerce. Gaspard Chassaigne, né à Thiers et fixé à Marseille, participa à la fois à la société Barge-Chassaigne de Thiers et à la société Chassaigne-Barbarin de Marseille.

Les contrats d'association étaient généralement rédigés par acte sous-seing privé et non devant notaire. A quelques variantes près, tous ces actes se ressemblaient entre eux et procédaient de la même idée, à savoir : ne pas sacrifier l'intérêt commun des parties au profit de celui de l'une d'entre elles. Les traités de société n'étaient faits que pour un temps donné, généralement trois, six, neuf ans. Au terme du contrat, il y avait souvent renouvellement, sinon chacun reprenait sa liberté.

Les foires.

Le commerce se fait également localement à l'occasion de foires dont les plus anciennes ont été créées au Moyen Age à l'initiative des moines de l'abbaye du Moutier dans la ville basse. Cette tradition a perduré jusqu'à nos jours, et à la mi-septembre tout bon thiernois qui se respecte assiste à la Foire du Pré, ainsi désignée parce qu'elle se déroule sur un espace plat, et ils sont rares à Thiers, dans la ville basse, à proximité de l'abbaye.

Mais la ville haute, n'était pas en reste. Les habitants, soucieux du développement de leurs diverses industries, obtinrent du roi Charles X par un acte d'octobre 1572, la création de 3 nouvelles foires qui selon les habitudes de l'époque duraient plusieurs jours. Ces foires constituaient une opportunité de vente des couteaux que les colporteurs rechignaient à diffuser, à cause de leur poids.